

Professionnels de santé

Contexte national

L'ensemble des professions de santé dont l'exercice est réglementé ont un effectif de 950 000 personnes début 2006, soit 4 % de la population active. Parmi ces professions, on distingue les professions médicales au sens du code de la santé publique, c'est-à-dire les médecins (206 000 praticiens début 2005), les chirurgiens-dentistes (41 000) et les sages-femmes (17 000) (fig. 1) [1-3]. L'organisation de ces professions se caractérise par "la capacité accordée aux professionnels de déterminer et de pratiquer l'ensemble des soins qu'ils jugent utiles, si tant est que ceux-ci interviennent dans leurs champs de compétence" [4]. Ces trois professions médicales sont dotées d'un ordre, de même que les pharmaciens (69 400 professionnels) [2]. Les structures ordinales veillent au maintien des principes de moralité, de probité, de compétence et au respect des règles du code de déontologie de chaque profession.

Les auxiliaires médicaux regroupent onze autres professions dont l'exercice est réglementé par le code de la santé publique [1]. Le groupe professionnel le plus important est celui des infirmiers (469 000 professionnels), qui représentent près de la moitié de l'effectif de l'ensemble des professions à exercice réglementé. Viennent ensuite les masseurs-kinésithérapeutes (62 000) et les manipulateurs en électroradiologie (25 100) (fig. 1) [2]. Pour chacune de ces professions, le code de déontologie détermine la liste des actes que ces professionnels peuvent effectuer, sous prescription médicale ou en application du rôle propre qui leur est dévolu. Depuis la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004, deux professions paramédicales sont dotées d'un ordre, les masseurs-kinésithérapeutes et les pédicures. Fin 2006, un décret a institué un ordre infirmier.

Dans l'ensemble de la population active, les professions de santé sont les métiers qui ont connu la plus forte progression au cours des dernières décennies. Depuis 1984, l'effectif des médecins a augmenté de 47 % [3, 5].

Une autre caractéristique des métiers de la santé est leur féminisation, avec toutefois des situations variables selon les professions : 87 % des infirmiers et 64 % des pharmaciens sont des femmes, contre 38 % des médecins et 35 % des chirurgiens-dentistes [2, 3].

Les établissements de santé sont le principal lieu d'exercice des professionnels de santé, avec un effectif supérieur à un million de personnes employées. Près de 80 % de ces personnels sont employés dans les établissements publics (fig. 2) [6].

Le statut des praticiens qui interviennent dans les établissements de santé est variable. Dans les établissements publics, ils ont un statut de praticien hospitalier salarié (temps plein, temps partiel, attaché...), mais aussi d'enseignant lorsqu'il s'agit d'hôpitaux universitaires. Dans les établissements de santé Participant au service public hospitalier (PSPH), les praticiens sont également salariés. Enfin, dans les cliniques privées, la très grande majorité des médecins exercent à titre libéral.

Dans les métiers de la santé, une proportion importante de professionnels exercent à titre libéral (28 %), alors que les

non-salariés représentent moins de 11 % des emplois dans l'ensemble de la population active. Parmi les 266 000 professionnels de santé libéraux, 43 % sont des médecins (fig. 3) [7]. Les pédicures-podologues exercent essentiellement en libéral, de même que la très grande majorité des chirurgiens-dentistes (93 %), et des orthophonistes (82 %). En revanche, moins de 10 % des infirmiers pratiquent leur activité en libéral (fig. 1) [2]. Pour les médecins, l'exercice libéral est en recul : 59 % en 2005 contre 62 % en 1996 [2, 5].

Les professionnels de santé libéraux disposent de la liberté d'installation. Leur rémunération à l'acte dépend de deux nomenclatures, la Nomenclature générale des actes professionnels (NGAP), et la Classification commune des actes médicaux (CCAM). La NGAP qui concerne principalement les auxiliaires médicaux et les chirurgiens-dentistes, permet de tarifier l'acte à partir d'une lettre-clé affectée d'un coefficient. La CCAM, mise en place en 2004, est une nomenclature descriptive des actes (interventions chirurgicales, examens d'explorations...). Dans les deux cas, les tarifs sont déterminés par des conventions signées entre les représentants de l'assurance maladie et ceux des professionnels de santé. Ces conventions prévoient la possibilité pour certains praticiens (secteur à honoraires libres pour les médecins) ou pour des actes spécifiques (prothèses par exemple pour les chirurgiens-dentistes) de pratiquer des dépassements d'honoraires, les professionnels fixant librement le montant de leurs actes, les assurés étant remboursés en référence au tarif de l'assurance maladie, quel que soit le prix réellement payé.

Dans les Pays de la Loire

- Les professions de santé, dont l'exercice est réglementé, représentent un effectif de 46 400 personnes, dont 23 800 infirmiers (fig. 1) [2].
- Comparée aux autres régions françaises, les Pays de la Loire ont une densité nettement inférieure à la moyenne française. Elle se trouve au 18^e rang pour les médecins, au 13^e pour les chirurgiens-dentistes, et au 17^e rang pour les infirmiers et les sages-femmes [2].
- Les établissements de santé emploient 53 800 personnes (non compris les praticiens), 30 % exerçant à temps partiel (fig. 2) [6].
- 12 100 professionnels de santé libéraux exercent dans la région. Les médecins (5 300 praticiens) représentent 44 % des effectifs libéraux. Les autres professions ayant les effectifs les plus importants sont les masseurs-kinésithérapeutes (2 000), les chirurgiens-dentistes (1 800), et les infirmiers (1 700) (fig. 3) [7].
- L'effectif de professionnels de santé libéraux a progressé globalement de 1,5 % par an dans la région depuis 1996 (0,4 % pour les médecins). Les professions dont l'effectif a le plus progressé sont les sages-femmes, les pédicures et les orthophonistes (fig. 3) [7, 8].

1 Les professions de santé à exercice réglementé

Pays de la Loire, France métropolitaine (01/01/2006)

Profession	France métrop.	Pays de la Loire	% libéraux	Densité ¹ Pays de la Loire	Densité ¹ France métrop.
Infirmiers	469 011	23 843	9,1 %	702	768
Médecins ²	205 864	9 392	59,3 %	279	340
Pharmaciens	69 431	3 283	///	97	114
Masseurs-kinésithérapeutes	61 999	2 853	79,4 %	84	102
Chirurgiens-dentistes	41 374	1 940	93,2 %	57	68
Manipulateurs ERM	25 091	1 152	///	34	41
Sages-femmes	16 995	851	22,6 %	108 ³	116 ³
Opticiens-lunetiers	16 147	879	///	26	26
Orthophonistes	16 551	812	81,8 %	24	27
Pédicures-podologues	10 890	607	98,0 %	18	18
Psychomotriciens	6 208	267	///	8	10
Ergothérapeutes	5 693	283	///	8	9
Orthoptistes	2 679	139	57,6 %	4	4
Audio-prothésistes	1 905	82	///	2	3
Total	949 838	46 383	///	///	///

Source : ADELI (DREES)

¹ nombre de professionnels pour 100 000 habitants

² données au 01/01/2005

³ nombre de sages-femmes pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans

Dans ce tableau ne figure pas la profession de diététicien, qui fait également partie des professions de santé à exercice réglementé

Rang au niveau national

Dans les Pays de la Loire, pour la plupart des professions de santé à exercice réglementé, la densité de professionnels de santé est nettement inférieure à la moyenne nationale (fig. 1). La région occupe ainsi le 18^e rang des régions françaises pour le nombre de médecins par habitant, et le 17^e rang pour les infirmiers et les sages-femmes.

2 Evolution des effectifs du personnel non médical des établissements de santé

Pays de la Loire, France métropolitaine (décembre 1996 - 2004)

	France métrop. 2004	Pays de la Loire		TCAM 1996/2004	
		1996	2004	PDL	France métrop.
Etablissements publics	773 746	35 822	42 011	2,0 %	1,6 %
Privés non lucratifs	128 059	4 490	4 936	1,2 %	0,3 %
Privés commerciaux	130 781	5 608	6 874	2,6 %	0,6 %
Total	1 032 586	45 920	53 821	2,0 %	1,3 %

Source : SAE (DREES)

3 Evolution des effectifs des professionnels de santé libéraux

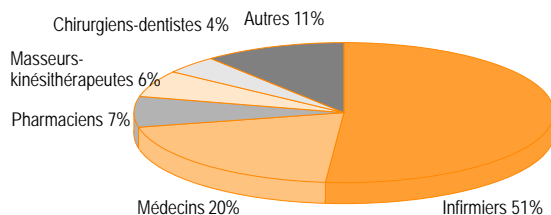
Pays de la Loire, France métropolitaine (31/12/1996 - 31/12/2004)

	France métrop. 2004	Pays de la Loire		
		1996	2004	TCAM 1996/2004
Médecins	114 160	5 137	5 317	0,4 %
Masseurs-kinésithérapeutes	43 002	1 581	2 039	3,2 %
Chirurgiens-dentistes	36 688	1 707	1 762	0,4 %
Infirmiers	49 815	1 509	1 685	1,4 %
Orthophonistes	11 630	388	605	5,7 %
Pédicures	7 163	267	447	6,7 %
Sages-femmes	2 016	89	151	6,8 %
Orthoptistes	1 552	51	67	3,5 %
Total	266 026	10 729	12 073	1,5 %

Source : SNIR (CNAMTS)

4 Les professions de santé à exercice réglementé

Pays de la Loire (01/01/2006)



Source : ADELI (DREES)

Définitions

ADELI : Automatisation DEs LIstes, système d'information national des professionnels de santé à exercice réglementé de la Drees (voir sources).

Auxiliaires médicaux : professionnels de santé regroupant les audio-prothésistes, diététiciens, ergothérapeutes, infirmiers, les manipulateurs ERM (Electroradiologie médicale), masseurs-kinésithérapeutes, les opticiens-lunetiers, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, psychomotriciens.

CCAM : la Classification commune des actes médicaux, mise en place à partir de 2004 est une nomenclature "en nature" qui répertorie l'ensemble des actes techniques (interventions chirurgicales, actes d'exploration...) réalisés par les médecins.

Libéral : professionnel de santé dont l'activité est rémunérée à l'acte, en fonction de la NGAP et de la CCAM.

Mode conventionnel : secteur I (tarifs fixés par convention nationale), secteur II (conventionnés à honoraires libres) et secteur III (non conventionnés).

NGAP : dans la Nomenclature générale des actes professionnels, chaque acte est affecté d'une lettre-clé, différente selon la profession et le type d'acte, et d'un coefficient indiquant la "lourdeur" de l'acte.

SAE : Statistique annuelle des établissements de santé (voir sources).

SNIR : Système national interrégimes (voir sources).

TCAM : taux de croissance annuel moyen.

Professionnels de santé

Sources

1. Code de la santé publique.
Professions médicales : Quatrième partie, Livre premier. Pharmaciens : Quatrième partie, Livre II. Auxiliaires médicaux : Quatrième partie, Livre III
2. Les professions de santé au 1^{er} janvier 2006.
D. Sicart. *Document de Travail, Série Statistiques*, Drees, n° 97, mai 2006, 65 p.
3. Les médecins. Estimations au 1^{er} janvier 2005.
D. Sicart. *Document de Travail, Série Statistiques*, Drees, n° 88, octobre 2005, 99 p.
4. Modalités et conditions d'évaluation des compétences professionnelles des métiers de santé. Rapport de mission.
Y. Matillon. Ministère de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche, Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, 2003, 94 p.
5. Les médecins. Estimations de 1984 à 2000. Séries longues.
D. Sicart. *Document de Travail, Série Statistiques*, Drees, n° 22, juillet 2001, 62 p.
6. SAE 2004, données administratives : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Ministère de la santé et des solidarités, Drees.
7. SNIR 2004, Cnamts
8. SNIR 1996, Cnamts
9. SAE 1996 : Ministère de l'emploi et de la solidarité, Drees

Pour en savoir plus

- Les effectifs, l'activité et la répartition des professionnels de santé. Rapport 2005 de l'ONDPS. Tome 1.
Observatoire national de la démographie des professions de santé. Ed. La Documentation française, 2006, 171 p.
- Le secteur libéral des professions de santé en 2004.
Cnamts. *Carnets Statistiques*, n° 112, 2006, 157 p.
- L'emploi et la formation dans le secteur sanitaire et social dans les Pays de la Loire.
ORS des Pays de la Loire, 2005, 166 p.